

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 3 mai 2024

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4260-2024 – Énergir - Demande de révision de la décision D-2024-028 /
Comparution du ROEÉ**

Chère consœur,

Par la présente et conformément aux lettres procédurales déposées dans sur le SDÉ par la Régie le 29 avril 2024 ([A-0001](#)) et le 30 avril 2024 ([A-0002](#)), les procureurs soussignés comparaissent dans le dossier en rubrique au nom du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), qui était intervenant dans le dossier R-4008-2017.

Le ROEÉ entend s'opposer à la demande de révision d'Énergir et arguer que la décision D-2024-028 n'est entachée d'aucun vice de fond donnant ouverture au pouvoir de révision de la Régie prévue par l'article 37 al.1(3) LRÉ.

Il est entendu qu'advenant que la Régie conclue à la présence d'un vice de fond dans la décision contestée et procède à une analyse sur le fond de la question dont était saisie la première formation, le ROEÉ s'opposera comme il l'a fait dans le dossier R-4008-2017 étape E à la demande d'Énergir.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur,
l'expression de nos sentiments les meilleurs,

MONTREAL, le 3 mai 2024

Franklin Gertler
étude légale

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

Me Franklin S. Gertler

Me Gabrielle Champigny

Me Hadrien Burlone

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montréal, Québec, H2Y 2W8

Téléphone : (514) 798-1988

Télécopieur : (514) 798-1986

Courriel : franklin@gertlerlex.ca

gchampigny@gertlerlex.ca

hburlone@gertlerlex.ca

Procureurs du ROÉÉ

FG/zb

Me Julie Carlesso, Me Horia Bundaru, Énergir

Énergir, dossiers règlementaires

Jean-Pierre Finet analyste

Simon Paré-Poupart, coordonnateur du ROÉÉ